



Les annonces d'Edouard Philippe : Toutes et tous perdants et les jeunes sacrifiés !

Toutes et tous en grève, public-privé, jusqu'au retrait du système par points !

11 décembre 2019

CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inra.fr – Site / <https://inra.ferc-cgt.org/>

Malgré les mobilisations exceptionnelles de ces derniers jours et le rejet massif de cette contre-réforme dans la population, Edouard Philippe, a confirmé qu'il voulait liquider nos régimes de retraites en imposant une retraite par points. Si certains se posaient encore des questions, les « réponses » gouvernementales sont claires :

- Baisse importante des pensions :** E. Philippe a confirmé que le système par points amènerait une forte baisse pour chercheurs, personnels de l'ESR et enseignants dès lors que le calcul prendrait en compte toute la carrière, y compris les faibles rémunérations, et non les 6 derniers mois... mais s'est « engagé » à ce que cette baisse soit « comparable » à celle des autres fonctionnaires ! Il a évoqué très vaguement une future revalorisation de nos rémunérations... alors que le gouvernement a décidé de bloquer la valeur du point d'indice jusqu'en 2021 ! Comment y croire un seul instant ?
- Travailler plus longtemps :** Le gouvernement confirme un allongement pour tous dès 2022 avec des bonus-malus qui l'accompagnent pour atteindre l'instauration d'un « âge pivot » à 64 ans en 2027. Pour beaucoup, c'est la menace d'une décote brutale sur les pensions. Conserver l'âge légal à 62 ans dans ce cadre est une mystification, et il demande aux organisations syndicales d'en organiser les modalités !
- Sacrifier la jeunesse, comme lors du CPE,** en faisant semblant de conserver quelques avantages pour les anciens... pour le moment ! Les générations nées entre 1975 et 2003 verraient leur carrière jusqu'en 2025 calculée en pension sur la base du système actuel, puis sur la base du système par points tandis que les générations nées en 2004 et après, commençant à travailler en 2022, seraient directement soumises à ce système. Au-delà de l'usine à gaz, comment accepter ces 2, voire 3, vitesses défavorables pour nos enfants et petits-enfants !
- 1.000€ pour une carrière complète, un progrès ?** Il faudrait une carrière complète jusqu'à l'âge d'équilibre, donc 64 ans. Imaginons un seul instant qu'un personnel de l'ESR ayant travaillé plus de 40 ans pour le service public puisse se réjouir de partir à 64 ans avec une pension à 1.000€, c'est à dire 85% du SMIC, et encore moins si carrière incomplète !
- Les femmes grandes gagnantes ? Gros mensonge !** Avec des carrières plus hachées et les temps partiels, les femmes auraient forcément moins de points et donc moins de pensions. Les trimestres de bonification à chaque enfant permettant de partir plus tôt avec une carrière complète seraient supprimés en échange d'un « bonus » de 5% de points par enfant. A cela s'ajoute le flou sur la réelle prise en compte des congés maternité et l'hypothétique nombre de points afférents, et un recul complet sur les pensions de réversion dont les fonctionnaires bénéficient sans conditions d'âge
- Ceux qui sont ou vont être en retraite préservés par une valeur fixe du point ? Faux !** Syndicats et patronat devraient fixer cette valeur du point dans le cadre d'une trajectoire « d'un maintien à l'équilibre financier du système ». Ce que l'on demande là aux organisations syndicales, c'est de « définir » la valeur du point en fonction d'un budget déjà établi par le gouvernement par les lois de financement ! La fameuse « règle d'or » sur le maintien de la valeur du point définie par la Loi, nous avons vu ce qu'il en est advenu en Suède, modèle de M. Macron, où le nombre de retraités pauvres a doublé avec la chute de la valeur du point. Et surtout, E. Philippe s'est bien gardé de dire qu'il voulait maintenir la part des retraites en-deçà de 14 % du PIB, et ainsi jouer à la baisse sur la valeur du point.
- Les énormes exonérations de cotisations sociales consenties au patronat et aux revenus du capital sont totalement maintenues,** privant ainsi les régimes de sécurité sociale, dont la retraite, de ressources nécessaires pour améliorer les pensions de millions de travailleurs.

Après ces annonces, nous avons donc 7 fois plus de raisons de nous mobiliser unis et organisés pour obtenir le retrait pur et simple, et pas d'une seule de ces mesures, du projet de retraites par points de Delevoye-Philippe-Macron.

D'ores et déjà, les Assemblées générales de cheminots, d'agents de la RATP et de nombre d'établissements scolaires, comme certaines entreprises privées, ont décidé la grève reconductible jusqu'au retrait de ce projet.

L'heure est à l'élargissement de cette grève pour gagner le retrait !

La place des personnels INRA de toutes catégories qui ont, toutes et tous, tout à perdre avec la retraite par points est d'être aux côtés des cheminots, agents RATP, enseignants et salariés du privé en grève!

Faire reculer Macron et son gouvernement sur les retraites, c'est aussi créer les conditions de la reconquête de tous nos droits et pour nos revendications, en particulier pour le fonctionnement de la recherche publique au service des intérêts de la population, et pour une société solidaire en contradiction avec la société voulue par Macron.

La CGT-INRA appelle l'ensemble des collègues à se réunir en assemblées générales de centres et de sites Vendredi 13 ou Lundi 16 décembre pour décider la grève **TOUS ENSEMBLE, tous les fonctionnaires et tous les salariés du privé !**

La journée du mardi 17 décembre 2019 appelée désormais par tous les syndicats, sera vraisemblablement une nouvelle grande journée de mobilisation et de grève mais....

... SEUL UN MOUVEMENT DE GREVE JUSQU'AU RETRAIT DE CE PROJET DE RETRAITES PAR POINTS SERA A MEME DE FAIRE RECULER CE GOUVERNEMENT

Organisez-vous et pensez aux caisses de grève

*** Préavis de grève reconduit du 16 décembre au 4 janvier ***

Loi de transformation de la Fonction publique : ABROGATION !
Projet de loi retraites par points : ABANDON !

Après des années de combat de la CGT-INRA, rejointe par d'autres syndicats, contre la mesure inique anti-grève de retenue des jours de grève pour le calcul des pensions appliquée à l'INRA, nous avons obtenu que cette mesure soit levée au 1er Janvier 2020 (retrouvez la lettre du PDG à la CGT-INRA : https://inra.ferc-cgt.org/IMG/pdf/impact_greve_retraites_rep_pdg_inra_nov2019.pdf). Alors, n'hésitez plus pour vous mettre en grève !



Venez renforcer un syndicat de lutte

NOM : Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade : Echelon :
Centre de Recherche :
Département :
Unité / Labo :
E-mail : Retourner votre bulletin à cgt@inra.fr